



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



*Ministère de la Santé
et de l'Action sociale*

Le Ministre

N° 0 1 2 5 6 1

N° _____ MSAS/SG/CSSDOS

08 AOÛT 2022

Objet : Introduction du nouveau format du certificat de vaccination à code QR du Sénégal : Smart Health Card

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous remercier pour tout l'appui dont vous nous avez fait part ainsi que la qualité de la collaboration tout au long du déploiement du certificat électronique de vaccination. Ainsi, la délivrance de plus de 53 000 certificats de vaccination à code QR via la plateforme numérique eVaccin a permis aux personnes vaccinées de voyager en toute sécurité à travers le monde.

Ce processus novateur sera poursuivi à travers des améliorations au plan de la fiabilité du système sur lequel repose le traitement des certificats vaccinaux. C'est pourquoi je vous informe de la mise en place d'un nouveau certificat (Smart Health Card – SHC) dont le format permet une authentification plus sécurisée à travers une application de vérification.

Cette initiative permet au Sénégal de rejoindre un réseau de confiance composé de plusieurs pays dans un contexte d'équivalences et d'interopérabilité à échelle globale.

Je vous saurai gré d'informer les acteurs de votre secteur de l'utilisation de la Smart Health Card. En outre, je fais part que les certificats de vaccination actuels seront valides jusqu'au 30 novembre 2022. Passé ce délai, seul le nouveau format de la Smart Health Card sera valable.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma considération distinguée.

A
Monsieur Alioune SARR
Ministre du Tourisme et des
Transports Aériens

Pièces jointes :

- 1) Certificat actuel de vaccination
- 2) Smart Health Card



Dr Marie Khémessse NGOM NDIAYE